

ARRÊTÉ N° 2025-63

*RESPONSABLE DE LA COORDINATION DE LA PREMIÈRE (1A) ET DE LA DEUXIÈME ANNÉE (2A) DU DIPLOÔME DE SCIENCES PO AIX (VOIX GÉNÉRALE)*

La Directrice de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le référentiel national d'équivalences horaires approuvé en conseil d'administration restreint de l'IEP en sa séance du 13 juillet 2022 ;

Vu le règlement des études ;

ARRÊTE

Article 1 : Désignation d'un responsable de la coordination

François DUMASY, Maître de conférences en Histoire Contemporaine, est nommé responsable de la coordination des 1A et 2A du diplôme de Sciences Po Aix, parcours voie générale à compter du 23 octobre 2025.

Article 2 : Mission du responsable de la coordination des 1A et 2A

Sous l'autorité de la Directrice de la formation et des études, le responsable de la coordination des enseignements de 1A et de 2A a pour mission :

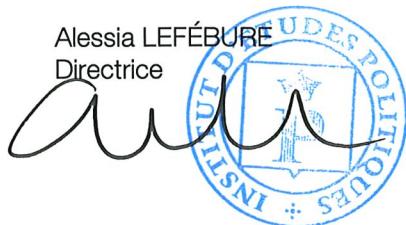
- de participer aux journées de rentrée ou d'informations (forum des métiers) ;
- d'être le référent pédagogique des étudiants de 1A et de 2A (voie générale) avec permanence et réception des étudiants une demi-journée par semaine ;
- de veiller au bon déroulement des enseignements de la 1A et de 2A ;
- d'être le premier interlocuteur des enseignants de 1A et de 2A ;
- d'assurer le lien entre les étudiants et la Direction de la Formation et des Études ;
- de suivre le bon déroulement des examens et des jurys de délibération de 1A et de 2A.

Article 3 : Exécution

La Secrétaire générale et la Directrice de la formation et des études sont chargées, chacune pour ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 23 octobre 2025,

Alessia LEFÉBURE  
Directrice



DATE D'AFFICHAGE ET PUBLICATION : 09/11/2025